



« Concernant l'annuité (Capital + intérêts), elle a représenté 9,94 % des recettes de fonctionnement en 2012. Pour 2013 la prévision s'établit à 9,62 %. Ainsi nous avons, depuis le début du mandat, engagé un désendettement significatif de la Commune. Je rappelle que cette situation, parfois vivement critiquée par certains, est considérablement plus saine qu'elle ne l'était lorsque j'ai hérité de la gestion de la commune en 1995. C'est incontestable, et tous les chiffres le prouvent ! »
Gérard SIMONET

Quant à la **comparaison historique avec 1995**, année de votre arrivée au **pouvoir** municipal, heureusement les choses ont changé en une génération (cela fera 19 ans fin 2013) et vous avez fait un certain nombre de choses bonnes et mauvaises (question d'appréciation selon les choix politiques de chacun mais aussi en toute objectivité). La société s'est profondément transformée depuis les années 90. **Toujours ramener au passé sur un ton de polémique stérile, comme certains savent si bien le faire, n'est pas toujours la meilleure manière de faire avancer les choses.**

Qu'il s'agisse de l'informatique, de l'internet ou des téléphones portables, pour ne prendre que ces exemples qui ont remplacé le minitel, les téléphones fixes ou les machines à écrire dans les services municipaux, les changements sont évidents... ..Mais, au-delà de l'anecdote souvent reprise par vous, aviez-vous d'autre choix que de faire évoluer Moirans ? Non ! Pas plus que quiconque d'autre d'ailleurs... .. Alors tant mieux pour notre ville et ses habitants si les édiles que vous aurez été toutes ces années laissent derrière eux une situation financière selon vous « saine » (**ce qui sera à évaluer précisément bien sûr**). N'est-ce pas ce que nous sommes en droit d'attendre de tous les élus ?



1

Compte tenu toutefois de la **tension** qui s'exerce **sur les budgets locaux** et Moirans n'y échappe pas, tension qui pourrait s'amplifier dans les deux ou trois années à venir (Cf. les Lois de finances 2012 et 2013 + 'Dernière minute' en fin de texte*), **le fait de n'avoir pas augmenté, même à minima, les taux d'imposition locale régulièrement pendant les 18 ans écoulés**, ne va-t-il pas se faire cruellement ressentir quand il faudra réaliser des programmes d'envergure (des « investissements communaux majeurs » *comme vous dites*) dès le début du mandat prochain ?

Qu'on nous comprenne bien : nous ne sommes pas les chantres d'une pressurisation fiscale, bien au contraire ; les impôts locaux sont déjà lourds pour nos concitoyens dont nombre sont touchés par la crise économique, sociale et financière que nous subissons depuis déjà 4 ans. Mais le risque est grand, surtout si la crise financière perdure, soit de ne pouvoir réaliser ces investissements majeurs soit, si on les lance, d'accroître la dette via l'emprunt ou/et de recourir alors brutalement et massivement au contribuable local. Et on ne pourra pas indéfiniment réduire les frais de fonctionnement (notamment de personnel) même si des progrès sont encore réalisables dans les services.



2

Sur vos choix en matière d'**urbanisme** et d'**habitat**, il y aurait aussi beaucoup à redire. Avec les programmes que vous envisagez certes il y aura un mieux dans notre commune qui se dévitalise. La faute à qui d'ailleurs ? Vous n'avez pas encore complètement intégré dans votre politique les concepts réels de «chaîne du logement», de «mixité sociale», d'«écoquartier» et «développement durable».

Vous ne respectez toujours pas le ratio logements sociaux dans l'opération à venir de La Sadac.

On n'en sait toujours pas plus, dans le voisinage de la Gare dit « secteur d'étude urbaine » (pour « ce quartier qui marque l'entrée de la commune », comme vous dites), sur ses potentialités en matière d'habitat : formes qu'il pourrait prendre (habitat groupé/Logements collectifs ou/et Logements. individuels ? En quels nombres ?) et tout particulièrement de part et d'autre de la rue Vincent Martin (en lien avec des activités économiques sur cet espace que vous avez fait classer au SCOT en zone commerciale centrale) : quelle intégration urbaine ?



3



4



5



Et pourquoi rien sur le développement de logements à La Pérelle ; soit disant du long terme, alors que vous avez donné en pâture à la CAPV, pour l'établissement de son Programme 2013/2015, 25 logements à réaliser dès 2014. Information confirmée par M. FERRATO en Commission du Pôle Aménagement et Transports de la CAPV le 30 janvier alors qu'elle n'a jamais été présentée et débattue en Commissions communales « Urbanisme » ou/et « Travaux »... !!

Et de tous ces développements urbains, la commune n'en percevra les effets financiers positifs que dans plusieurs années (pas avant 3 ans, voire +) !

*En termes de **jeunesse et d'éducation**, 2013 sera marquée par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dont les modalités financières nécessiteront vraisemblablement une contribution des budgets locaux.*

Mais égratigner la Gauche pour son « amateurisme » et son « improvisation », c'est avoir la mémoire courte ou sélective en oubliant ceux du précédent gouvernement de droite quant, par ex., à la suppression de la Taxe Professionnelle et son remplacement pour le moins improvisé et hasardeux pour les finances locales !!! Auquel vous avez souscrit sans sourciller à la CAPV depuis 2011 ! Alors vos leçons idéologiques, à d'autres !



Certes, comme d'autres communes de notre taille en France avant, vous avez élaboré un P.E.L. (Projet Educatif Local) qui peut se révéler être un facteur de réussite dans la réorganisation des services locaux avec la remise à l'honneur de la semaine de 4 jours et demi : d'accord c'est important mais c'est d'une vraie politique de la jeunesse et de l'éducation dont nous avons besoin pour une commune de 7900 habitants qui va grossir ? Quelles sont les orientations et quelles en sont pour 2013 la traduction financière ?



En matière de **santé** et de **personnes âgées**, nous sommes heureux d'apprendre que les programmes sont sur le point d'être bouclés, (les financements ayant été obtenus ; **combien au fait?**) et vont bientôt se concrétiser. Le contentieux foncier (GERIN/Commune) pour le secteur de La Sadac, qui permettra l'échange de terrains avec le promoteur en vue de la réalisation du futur EPHAD, est-il résolu définitivement ? Nous lirons avec attention la note que vous nous avez remise avant l'ouverture de cette séance... Ceci dit, 700000 € pour à peu près 5000 m² soit du 140 €/m² : **comment arrivez-vous à ce chiffre ?**

Les acteurs concernés par la M.S.P. (Maison de Santé Pluri-professionnelle) ont-ils, à ce jour, les moyens de la réalisation et surtout de la faire fonctionner au quotidien ? Aucun retour sur ce dossier...



6

Quant aux **déplacements**, ne faudrait-il pas accélérer les programmes d'infrastructures pour des modes alternatifs de circulation en ville avec un vrai schéma de voies piétonnes et cyclables ? Ne faut-il pas réaliser plus vite la mise en accessibilité des voiries et des ERP car l'échéance de janvier 2015, officiellement maintenue, se rapproche terriblement vite ? Mais peut-être n'en avons-nous pas les moyens !



Cliché J.C. Putoud



Enfin rien à l'horizon sur le nécessaire remplacement de **la piscine ?!**

Faudra-t-il attendre une décision administrative de la fermer ou combien d'argent nous couterons (et nous a ont déjà coûté) les ravaudages successifs pour la maintenir en fonction ?

7

Voilà les principales remarques que nous voulions faire sur le Débat d'Orientation Budgétaire que vous nous proposez...

Pour conclure,

Depuis plusieurs années vous avez fait de la stabilité des taux d'imposition l'alpha et l'oméga de votre politique municipale. Décision populiste, vous avez pu la maintenir pendant toutes ces années en comptant tant sur les dotations et subventions de l'Etat ou des autres collectivités locales qu'en recourant à une époque à l'emprunt voire depuis en vendant des biens communaux.

Cependant cette période touche à sa fin... Les efforts que les collectivités publiques de tout niveau vont devoir consentir pour diminuer le poids de la dette va conduire à une baisse drastique des subventions ou des dotations, le gouvernement évoquant un effort supplémentaire annuel de 750 millions d'euros de la part des collectivités locales pour les années 2014 et 2015 -Cf. 'Dernière minute' en fin de texte* -.

La vente des biens communaux ne dure qu'un temps et ne représente qu'une recette ponctuelle. Que ferez vous lorsque vous ne disposerez plus de cette marge de manœuvre ?

Faute de n'avoir pas su mettre en œuvre une politique du logement suffisante et équilibrée qui aurait permis le maintien de la population voire le développement de la commune, faute de l'avoir découvert, en mots, il y a seulement 2 ans et aujourd'hui tout reste à faire, vous en êtes réduit à annoncer des opérations futures qui ne verront le jour, pour certaines, que dans plusieurs années au mieux. Et en la matière on sait ce que valent les promesses quand on constate que la construction nécessaire du groupe scolaire qui doit remplacer l'ensemble Elsa Triolet / Jacques Prévert ou la construction d'une nouvelle piscine sont toujours évoqués depuis deux mandats mais que rien ne se concrétise...

Nous n'évoquerons pas certains choix de gestion qui ont également privés la commune de recettes : l'exemple le plus flagrant en est l'échange de la propriété Gerin contre l'immeuble du Vergeron : Non seulement la ville a perdu plus de 200.000 € de recettes lié au prix de cession de l'immeuble (soit 7-8% de l'autofinancement de la commune cette année) mais elle perd également près de 20.000 € de recettes liés aux loyers de ce bâtiment.

Sans l'intervention de votre opposition unifiée, qui n'a eu d'autre choix que de faire annuler cette transaction devant les tribunaux, la ville, nos concitoyens, auraient donc été victimes d'une perte financière importante.

Quant aux chiffres que vous utilisez permettez nous de nous interroger sur leur exactitude car par exemple l'impact des cotisations patronales ne devrait pas dépasser 35 à 40.000 € et non 50.000 € comme vous l'évoquez... À moins que l'ensemble des agents moirannais ne soient des cadres supérieurs de la fonction publique en fin de carrière...

En fin de compte, une fois de plus, un D.O.B. qui n'en est pas vraiment un.

Vous utilisez les mots de « **prudence** » et de « **vigilance** », nous leur préférons le terme « **d'impasse** » !



*** 'Dernière minute'**

Nous venons d'apprendre que **Le gouvernement a souhaité, lors du Comité des finances locales du 12 février 2013, que les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales baissent de 1,5 milliard d'euros en 2014 et de la même somme en 2015**, alors même que la loi de programmation des finances publiques, votée il y a à peine 2 mois, prévoyait des baisses de 750 millions d'euros sur ces 2 années.

Les collectivités deviennent ainsi la variable d'ajustement des comptes publics dans l'objectif du gouvernement de retour à l'équilibre pour ceux de l'Etat.

Cette proposition du Gouvernement AYRAULT, en contradiction avec l'engagement n° 54* du candidat HOLLANDE devenu Président de la République, reste l'objet d'une négociation avec les associations d'élus territoriaux puisque le Comité des Finances Locales n'a pas avalisé ces propositions.

Entre autres, l'association des petites villes de France a fait « valoir la situation particulière dans laquelle les petites villes risquent de se trouver. Leurs budgets sont faibles et sans élasticité. Leurs investissements dépendent largement des soutiens que leur apportent les départements et les régions. C'est donc la double peine qui les menace et nous ne manquerons pas d'appeler l'attention du gouvernement. » !

*** Engagement 54**

« J'engagerai une nouvelle étape de la décentralisation en associant les élus locaux. Je ferai voter une loi sur le renforcement de la démocratie et des libertés locales. Elle prévoira notamment l'abrogation du conseiller territorial et la clarification des compétences. Un pacte de confiance et de solidarité sera conclu entre l'État et les collectivités locales garantissant le niveau des dotations à leur niveau actuel. Je reformerai la fiscalité locale en donnant plus d'autonomie aux Communes, aux Départements et aux Régions, en contrepartie d'une plus grande responsabilité. Une véritable péréquation sera mise en œuvre. » François HOLLANDE.

Scé. : <http://www.parti-socialiste.fr/articles/engagement-54>

Les choses seront sans doute encore plus dure que nous pouvions l'envisager puisqu'il faudra faire face, dès 2014, comme l'annonçait André LAIGNEL, Vice Président de l'A.M.F. à un « **effet de ciseau massif** » entre le 1,5 milliard d'euros en moins (de recettes) et une hausse des charges pesant sur les acteurs publics locaux (rythmes scolaires, cotisation à la CNRACL, hausse de la TVA, etc. ...) de près de 2 milliards d'euros selon ses estimations.

Si cette nouvelle donne devait se confirmer, les collectivités territoriales seront obligées de remettre en cause leurs investissements. Moirans n'échappera pas à ce mouvement **que pour notre part nous déplorons.**

Crédits photo : n°s 1 à 7 extraits du Rapport de présentation du PLU de Moirans 09/2007

Jean-Claude PUTOUD
Marie-Christine NARDIN

Au fait qu'est-ce qu'un Débat d'Orientations Budgétaires ?

Obligatoire dans les communes de plus de 3500 Hbts. La tenue de ce débat a vocation à éclairer le vote des élus. Son organisation constitue une formalité, préalable et substantielle, dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du Budget Primitif. Il doit intervenir dans un délai de 2 mois avant le vote du budget par l'assemblée et au moins 10 jours avant ce dernier. Il se déroule dans les conditions identiques à celles de toutes les séances plénières du conseil municipal : la teneur des interventions est retracée dans son intégralité dans le P.V. de la séance. Quant aux documents nécessaires à l'information des conseillers, ils doivent leur parvenir au moins 16 jours avant le vote du budget.

Il s'agit d'une note explicative de synthèse. Elle doit être malgré tout suffisamment détaillée. Ce n'est pas un simple discours. Elle doit comporter des éléments d'analyse prospective et des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et son évolution prévue, ainsi que sur l'évolution envisagée des taux d'imposition locale. Ainsi le D.O.B. doit dépasser l'approche annuelle de l'exercice budgétaire, sa vocation première étant la réflexion stratégique, prospective et d'engagement de la collectivité dans la durée. Il renforce la démocratie participative.

Si le Juge estime insuffisant le détail des informations fournies, il est amené à annuler la délibération ayant approuvé le budget primitif de la collectivité.